

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

PROCES – VERBAL D'ADMISSION **Spécialité Espaces verts**

Le **lundi 5 juillet 2021**, le jury du concours d'adjoint technique principal de 2ème classe s'est réuni à 14h30 au Centre de Gestion, salle de réunion, afin d'examiner les résultats des candidats aux épreuves pratiques,

VU

- ✚ la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✚ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux.
- ✚ décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,
- ✚ arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe.
- ✚ le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- ✚ l'arrêté n° 2019-54 du 30 juillet 2019 portant ouverture d'un examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- ✚ l'arrêté n°2019-96 du 13 janvier 2020 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Les membres du jury :

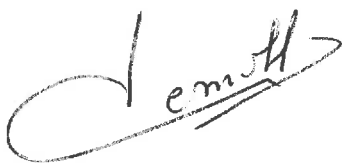
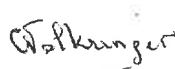
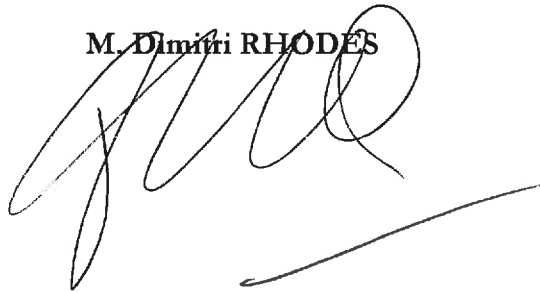
- M. Robert DEMUTH, Président du Centre de Gestion,
- M. Hervé FRACHISSE, Vice-Président du Centre de Gestion,
- Mme Catherine VOLKRINGER, personnalité qualifiée,
- Mme Dominique CRAIMET, personnalité qualifiée,
- M. Dimitri RHODES, fonctionnaire territorial de catégorie A,
- Mme Bénédicte GUERQUIN-KERN, Représentante du Personnel de la CAP C.

Le jury prend connaissance des résultats des candidats aux épreuves pratiques d'admission.

Après délibération, le jury décide, compte tenu des options et des résultats des candidats :

- de déclarer admis : (voir listes ci-jointes)

Le jury,

M. Robert DEMUTH 	M. Hervé FRACHISSE 
Mme Catherine VOLKRINGER 	Mme Dominique CRAIMET 
M. Dimitri RHODES 	Mme Bénédicte GUERQUIN-KERN 